

Protocole de COVID-19

Pour le personnel de l'école

<u>Phase 1</u>	Enfant qui présente des symptômes
<p>Enseignants (es), professionnelles, Éducateurs(trices)...</p>	<p>Grille d'observation :</p> <p>Est-ce que l'élève présente au moins UN des symptômes suivants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fièvre soit 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale) OU 1,1 °C de plus que votre température habituelle ; <input type="checkbox"/> Perte soudaine de l'odorat avec ou sans perte de goût (sans congestion nasale); <input type="checkbox"/> Toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement ou difficulté à respirer <p>OU</p> <p>Est-ce que l'élève présente au moins DEUX des symptômes suivants?</p> <p><u>Symptômes respiratoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mal de gorge <input type="checkbox"/> Congestion nasale ou écoulement nasal <p><u>Symptômes gastro-intestinaux</u></p> <p>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vomissements <input type="checkbox"/> Diarrhée <input type="checkbox"/> Douleurs abdominales <p><u>Symptômes généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fatigue intense <input type="checkbox"/> Perte d'appétit importante <input type="checkbox"/> Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)

<p>Phase 2</p>	
<p>Enseignants (es), professionnelles, Éducateurs(trices)...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aviser le secrétariat par intercom du code C (poste 1016). • La secrétaire avise l'intervenant d'aller chercher l'élève dans le local X. • L'intervenant ira chercher l'élève à son local et récupèrera la feuille de symptôme. • L'intervenant ou enseignant (e) devra donner un masque à l'élève • L'enfant doit avoir tout son matériel scolaire et sa boîte à lunch pour son retour à la maison. • L'intervenant dirige l'élève au secrétariat.
<p>Phase 3</p>	
<p>Intervenants et secrétaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La secrétaire prend en note le nom de l'élève, l'heure d'arrivée au secrétariat et le nom de l'intervenant responsable. • La secrétaire informe la direction. • Un seul intervenant veille sur l'élève symptomatique. • Pendant ce temps l'intervenant enfile l'équipement (blouse, gants, masque de procédure et protection oculaire). Il devra également garder, autant que possible, une distance de deux mètres. • L'intervenant prend la température de l'élève et communique l'information à la secrétaire qui devra désinfecter le thermomètre après utilisation. • La secrétaire communique avec le parent pour lui donner l'information et lui demande de venir chercher son enfant. • En aucun cas le parent n'entre dans l'école, seulement dans le hall. • L'intervenant discute avec le parent pour lui donner l'information concernant son enfant. • L'intervenant lui remet une feuille avec les explications pour la suite des choses. • Numéro de référence est 1 877 644-4545. • Seulement l'enfant présentant des symptômes sera renvoyé à la maison et non la fratrie.

Phase 4	
L'intervenant, la secrétaire et le concierge	<ul style="list-style-type: none"> • L'intervenant fait un résumé de la situation à la secrétaire. • L'intervenant retire l'équipement de protection de manière sécuritaire et le dépose dans le bac à cet effet. • La secrétaire appelle le concierge et l'informe que le local devra être désinfecté dans trois heures. • La secrétaire note sur le carton rouge l'heure de la désinfection. • Le concierge assure la désinfection des cloisons d'isolation ainsi que des meubles, tapis ou autres équipements et remet le carton vert, signale que le local est désinfecté.
Phase 5	
Secrétaire et personnel concerné par l'élève	<ul style="list-style-type: none"> • La secrétaire informe le membre du personnel concerné du suivi fait dans ce cas.
Phase 6	
direction	<p>Si un élève obtient un résultat positif à la COVID-19</p> <p>La Santé publique communique avec la direction pour identifier l'enfant ayant un résultat positif;</p> <p>L'enfant présentant des symptômes de la Covid-19 doit s'isoler à la maison et suivre les directives de la Santé publique;</p> <p>La direction d'école communique rapidement l'information à sa direction générale adjointe ainsi qu'à la Santé publique et à l'infirmière de l'école. La direction générale adjointe concernée applique immédiatement le Schéma de communication en situations critiques (Appel TEAMS)</p> <p>Tous les parents et le personnel de l'école sont automatiquement informés par l'établissement scolaire; (modèle de lettre fournie par la Santé publique)</p>



	<p>Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu par la Santé publique et testées; Un soutien pédagogique à distance est offert à l'élève par l'établissement.</p>
--	---